

- Le MDN met la dernière main à des "fiches d'information" sur les vols à basse altitude aux T.N.-O. en anglais, en chipewyan et en dogrib.
- Le personnel du ministre de la Défense nationale lui adresse une note d'information lui recommandant d'approuver l'IR-920,
- 12 mai 1989 - Le MDN diffuse un communiqué sur l'exercice militaire Amalgam Chief du NORAD qui doit commencer le 14 mai. Des avions de chasse basés à Yellowknife, Inuvik et Iqaluit doivent participer à des vols d'entraînement à basse altitude au-dessus de collectivités North Slave.
- 19 mai 1989 - L'Association de la Nation dénée et des Métis diffuse un communiqué condamnant l'exercice des forces aériennes Amalgam Chief 89-2 du NORAD. L'exercice de vols à basse altitude n'a fait l'objet d'aucun examen d'impact environnemental.
- 13 juin 1989 - Les chefs dénés et métis rencontrent le ministre de la Défense nationale pour discuter de leurs préoccupations concernant l'IR-920.
- 14 juin 1988 - Le ministre de la Défense nationale, Bill McKnight (l'ancien ministre du MAIN qui a signé l'EP sur les revendications foncières des Dénés et des Métis), approuve les vols à basse altitude sur l'IR-910 (au nord de la C.-B.) et l'IR-920 (T.N.-O., Alb. et Sask.).